

**CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25 mai 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 25 mai à 19 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date d'envoi de convocation** : 18 mai 2021

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération 24/2020** : COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- Délibération 25/2020** : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
- Délibération 26/2020** : AFFECTATION DU RESULTAT 2020
- Délibération 27/2020** : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021
- Délibération 28/2020** : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2021 FOOT
- Délibération 29/2020** : SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2021 CNB
- Délibération 30/2020** : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE DES ELUS
- Délibération 31/2020** : DEMANDE SUBVENTION CAF POUR LE CITY STADE
- Délibération 32/2020** : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME
- Délibération 33/2020** : ACHAT D'UNE PARCELLE DE VOIRIE SUITE A DIVISION
- Délibération 34/2020** : CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
- Délibération 35/2020** : PROTOCOLE DE RAPPEL A L'ORDRE
- Délibération 36/2020** : CONVENTION AVEC CHARTRES METROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL
- Délibération 37/2020** : CONVENTION TRIPARTITE CNB - CMTRI
- Délibération 38/2020** : REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. TESTE Jérôme, M. FERROL Bernard, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. RIANTE Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M. JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane,

**Etaient représentés, absents ou excusés :** M. KONCZYLO Michaël (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme GOIMBAULT Christine)

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 23 MARS 2021**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 23 mars 2021, lequel est approuvé à l'unanimité.

### **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Décision 1/2021 du 27 avril 2021 : modification d'une régie : régie générale

Décision 2/2021 du 27 avril 2021 : modification d'une régie : restauration scolaire et services périscolaires

Décision 3/2021 du 11 mai 2021 : révision des tarifs 2021/2022

M le Maire informe le conseil que les 2 premières décisions ont été prises à la demande du trésorier pour fusionner certaines régies.

Quant à la révision annuelle des tarifs, elle est basée sur une hausse de 1% environ, sauf les tarifs du gîte et de la médiathèque qui sont inchangés.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

M le Maire indique qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur.

Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Maire propose au conseil de désigner Mme MAILLY Françoise.

Mme MAILLY Françoise est désignée Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Madame la présidente de séance présente le compte administratif 2020 du budget principal de la commune.

Les résultats comptables de l'exercice 2020 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes = 2 503 934.27

Dépenses = 1 986 230.10

Le résultat de clôture en fonctionnement s'établit à 1 036 456.69 €.

La note explicative de synthèse sur le compte administratif est publiée sur le site internet de la commune et librement consultable en mairie, ainsi que le compte administratif lui-même.

Section d'investissement :

Recettes = 1 401 415.58

Dépenses = 1 039 226.94

Le résultat de clôture en investissement s'établit à 146 783.44 €, mais avec 338 210 € de reste à réaliser en dépenses, le besoin de financement de la section s'établit à 191 426.56 €.

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Chartres métropole.

La présentation n'appelant pas de question complémentaire, l'ordonnateur quitte la salle et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune.

M le Maire remercie Mme MAILLY pour la présentation et la tenue des comptes.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020**

M le Maire indique que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Les écritures du compte de gestion étant en concordance avec celles du compte administratif, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Considérant les résultats de clôture du compte administratif 2020, les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement à reprendre au budget supplémentaire 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit + 191 426.56 €
- excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) de + 845 030.13 €

### **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

Suite au vote du compte administratif 2020, il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire au budget primitif 2021 pour intégrer les résultats de l'exercice précédent, reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2020 et d'une façon générale mettre à jour les crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe expose au Conseil municipal le budget supplémentaire qui s'équilibre à 847 628.87 € en section de fonctionnement et à 1 209 561.80 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire communal 2021 présenté ci-dessus.

### **SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2021 FOOTBALL CLUB ET CERCLE NAUTIQUE DE BEAUCE**

M le Maire rappelle que dans le cadre du vote du budget une subvention de 8 500 € a été accordée au club de football. Il est proposé d'accorder une subvention complémentaire au club, d'un montant de 1500.00 € compte tenu des coûts induits pour le club par le maintien en division régionale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde une subvention complémentaire de 1 500 € au club de foot pour l'année 2021, soit un total de subvention de 10 000 €.

M le Maire rappelle également qu'une subvention de 300 € a été accordée au Cercle Nautique de Beauce (CNB). Il est proposé d'accorder une subvention complémentaire au CNB, d'un montant de 1200.00 € pour aider à financer l'achat de 2 paddles géants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde une subvention complémentaire de 1 200 € au CNB pour l'année 2021, soit un total de subvention de 1 500 €.

### **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE DES ELUS**

M le Maire rappelle au conseil municipal que l'état prend en charge les frais de garde remboursés aux élus locaux par la commune lorsque les élus ont engagé des frais de garde d'enfants ou des frais d'assistance (personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile) pour se rendre disponibles afin de participer à certaines réunions obligatoires.

Il propose d'adopter une délibération précisant les modalités de la prise en charge de ces frais par les communes et du remboursement par l'état.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que la commune remboursera les frais de garde aux élus locaux pour assister à des réunions obligatoires, dans les conditions ci-dessous :
  - la garde dont le remboursement est demandé doit concerner des enfants de moins de 16 ans, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des personnes ayant besoin d'une aide personnelle, sur justificatifs : selon les cas, livret de famille, attestation MDPH, attestation sur l'honneur)
  - la garde ou l'assistance par les élus à leur domicile doit être empêchée par la participation à la tenue des réunions suivantes :
    - o Séances plénières du conseil municipal,
    - o Réunions de commissions municipales dont ils sont membres, instituées par délibération du conseil municipal
    - o Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune,
  - la prestation des personnes intervenant pour la garde doit avoir un caractère régulier et déclaré, sur la base de pièces justificatives fournies par l' élu

- Le remboursement doit avoir un caractère subsidiaire, à l'appui d'une déclaration sur l'honneur signée de l'élu : son montant ne peut excéder le reste à charge réel, déduction faite de toutes aides financières et de tout crédit ou réduction d'impôts dont l'élu bénéficie par ailleurs.

### **DEMANDE SUBVENTION CAF POUR LE CITY STADE**

M le Maire rappelle que le projet d'implantation d'un nouveau city stade a été inscrit au budget et qu'il est possible de solliciter une aide financière de la CAF d'Eure-et-Loir pour participer à son financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise la réalisation du projet d'implantation d'un city stade au parc Léo Lagrange
- sollicite de la CAF d'Eure-et-Loir une aide financière pour participer au financement de ce projet.

### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

M le Maire rappelle à l'assemblée par délibération en date du 28 mai 2020, le conseil municipal lui a confié certaines délégations conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT. Dans un souci de bonne administration, il propose au conseil de lui confier une délégation supplémentaire : celle relative au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de compléter la délibération n°17/2020 par l'attribution de la délégation suivante :  
27° De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, pour les projets dont les crédits sont inscrits au budget ;
- autorise M. le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature à cette question
- décide qu'en cas d'empêchement du maire, les présentes délégations seront exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations,

### **ACHAT D'UNE PARCELLE DE VOIRIE SUITE A DIVISION**

M le Maire informe le conseil municipal que suite à une vente impasse du Marchais, un géomètre a réalisé un plan de bornage de la parcelle cadastrée AA n°66 et a rectifié l'alignement de la voirie pour la mettre en continuité de la parcelle voisine.

Il en résulte une parcelle AA238, d'une contenance de 12m<sup>2</sup> que l'acquéreur de la parcelle AA66 doit rétrocéder à la commune puisque cette parcelle fait partie du domaine public routier communal.

Vu l'avis des Domaines, le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'achat de la parcelle cadastrée section AA n° 238 d'une contenance de 12m<sup>2</sup>, située impasse du Marchais, au prix de 380 € à Mme Marina Valienne,

- Dit que l'acte authentique d'achat sera reçu en la forme notariée ou en la forme administrative ,
- autorise M le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ou, si l'acte est pris en la forme authentique, à recevoir et authentifier l'acte et désigne dans ce cas la 1e Adjointe pour représenter la collectivité,
- donne tous pouvoirs à M le Maire ou son représentant pour mener à bien ce projet, et signer tous les actes notariés et administratifs qui seraient nécessaires et liés.

Mme GOIMBAULT demande comment seront traitées les eaux pluviales de ce terrain car actuellement elles sont rejetées sur la route ce qui peut présenter un risque de gel en période hivernale. M le Maire acquiesce à cette potentielle difficulté, mais indique que les travaux sont toujours en cours donc le rejet des eaux pluviales n'est pas définitif.

### **CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Considérant que la commune a réalisé des travaux de création d'une nouvelle rue : la rue Simone Veil, en entrée de bourg, pour permettre la création d'un nouveau quartier d'habitat social.

Considérant que cette nouvelle rue est d'une longueur totale de 180 mètres linéaires et qu'il convient de la classer dans le domaine public communal.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve :

- Le classement dans le domaine public communal de 180 mètres linéaires supplémentaires de voirie
- Autorise M le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

### **PROTOCOLE DE RAPPEL A L'ORDRE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la justice de proximité et de la prévention de la délinquance ainsi que du renforcement du lien entre l'autorité judiciaire et les élus, le parquet du tribunal judiciaire de Chartres propose la signature de protocole de mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre.

Le rappel à l'ordre s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité dans la commune. Il ne s'applique pas pour des faits susceptibles d'être qualifiés de crimes ou délits, ou lorsqu'une plainte a été déposée ou encore lorsqu'une enquête judiciaire est en cours.

Cela peut concerner principalement les conflits de voisinage, l'absentéisme scolaire, la présence constatée de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, certaines atteintes légères à la propreté publique, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, certaines contraventions aux arrêtés du Maire, certaines nuisances sonores, certains écarts de langage à l'encontre des forces de sécurité publique ou des élus, la divagation d'animaux sur le domaine public, l'abandon ou le dépôt d'ordures ou autres objets dans les espaces publics non appropriés.

M le Maire indique qu'il a déjà été amené à convoquer des mineurs suite à des incivilités.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre
- Autorise M le Maire ou son représentant à signer ce protocole et tout document relatif à cette affaire.

### **CONVENTION AVEC CHARTRES METROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL**

Par délibération en date du 28 avril 2015, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention de service commun avec Chartres métropole pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Une nouvelle convention est proposée à la signature de l'ensemble des communes de Chartres métropole pour rectification d'une erreur matérielle.

Pour rappel, le service commun d'instruction se fait à titre gratuit et n'emporte en aucun cas transfert de compétence, le Maire restant la seule autorité compétente pour délivrer, au nom de la commune, les différentes autorisations.

Cette convention a toujours pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service d'instruction des autorisations du droit des sols au profit des communes et notamment les autorisation et actes dont le service commun assure l'instruction, qui sont notamment les suivants :

- Les permis de construire ;
- Les permis de démolir ;
- Les permis d'aménager ;
- Les déclarations préalables ;
- Les certificats d'urbanisme opérationnels (CU b)
- Les certificats d'urbanisme d'information (CU a).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la convention de service commun d'instruction des demandes d'urbanisme et autorise M le Maire ou son représentant à la signer.

### **CONVENTION TRIPARTITE CNB - CMTRI**

M le Maire expose qu'il convient d'approuver la signature d'une convention tripartite avec le CNB et Chartres métropole Triathlon (CMTRI) pour l'occupation provisoire par le CMTRI de la partie d'étang louée au CNB, pour la pratique de la nage en eau libre, du 1<sup>e</sup> juin 2021 au 1<sup>e</sup> juin 2022.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'utilisation provisoire entre la commune, le CNB et Chartres métropole Triathlon
- Autorise M le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout avenant éventuel.

### **REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES**

M le Maire expose que de nouveaux règlements intérieurs pour les services périscolaires : garderie, étude surveillée et restauration scolaire ont été élaborés pour mettre à jour les nouvelles modalités de facturation et qu'il convient donc de les approuver.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des projets de règlement intérieur des services périscolaires : garderie, étude surveillée et restauration scolaire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les dits règlements intérieurs des services périscolaires.

### **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure et Loir, le Conseil procède au tirage au sort de 6 potentiels jurés qui constitueront la liste préparatoire 2021 du jury criminel.

Le tirage au sort s'effectue sur la liste générale des électeurs de la commune ; toutefois ne sont retenus que les électeurs domiciliés sur la commune et ceux qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

Sont tirés au sort :

- Marie christine BOULARD
- Angélique GUET
- Dominique ROBERT
- Thierno FALL
- Angélique GASSELIN
- Nathalie PAUL

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M le Maire Informe le conseil que sur la rue de la Plaine vont être installés des rétrécissements provisoires de chaussée, car les relevés de vitesse avec le radar pédagogique ont démontré des vitesses très excessives de certains véhicules.

Des chicanes définitives ou des plateaux ralentisseurs seront installés en fonction de l'efficacité des installations temporaires, et après concertation avec les riverains.

M le Maire rappelle que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain. Il invite les conseillers à faire part de leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote.

Des réunions publiques seront organisées par les candidats aux élections départementales :

Le 7 juin à 18h par le binôme Tachat-Dos Reis

Le 10 juin à 19h par le binôme de la Raudière-Buisson

Ces réunions auront lieu à la salle des fêtes (et pas à la maison des associations).

M le Maire indique qu'il a été sollicité pour être candidat aux élections départementales mais qu'il a bien entendu refusé cette proposition compte tenu de sa volonté de se consacrer entièrement à la commune, conformément aux engagements de campagne.

M le Maire informe le conseil qu'il a rencontré Mme Olivier, Mme Salin et M Carre du Conseil départemental pour la réalisation de la liaison cyclable entre le centre bourg et la gare. Le tracé serait réalisé du côté droit en partant du bourg.



M le Maire donne la parole aux adjoints :

Mme MAILLY informe le conseil que la benne PAPREC est arrivée ce jour pour la collecte des papiers au profit de l'APE.

Pour cause de cas de COVID, 1 classe est fermée en élémentaire cette semaine et l'école maternelle est fermée entièrement depuis ce jour jusqu'à jeudi soir. 2 classes de maternelle resteront fermées jusqu'à lundi soir.

M BOURGOGNE indique que la tribune de foot est terminée même si les travaux ne sont pas encore réceptionnés.

Un marché public est lancé pour le déplacement du city stade. La remise des plis a été demandée pour le 31 mai.

Mme GUYET travaille actuellement sur le balisage des sentiers de randonnée. Le souhait est de mettre en service pour l'été 2 itinéraires de promenade.

Elle rappelle que le nettoyage citoyen aura lieu le 5 juin à partir de 10h.

M ROBERT indique que le sport a repris le 19 mai comme prévu au gymnase et au dojo uniquement pour les mineurs.

Pour les adultes il faudra attendre le 9 juin, uniquement pour le sport sans contact.

Le Rando triathlon sera organisé le 13 juin (du fait du déconfinement fixé au 9 juin, la date du 6 juin a du être repoussée d'une semaine).

Cette organisation reste toutefois en attente de la décision de la préfecture.

Le forum des associations aura lieu le 4 septembre au complexe sportif.

Le CNB a changé de président, il s'agit de M SALTEL.

Concernant la location du gîte, il indique qu'à l'occasion de la réalisation des états des lieux sortants, la mairie reçoit de nombreux retours de nuisances du fait des chants nocturnes des coqs des voisins. Cela risque d'avoir des répercussions sur la fréquentation du gîte si les locataires laissent des messages sur la centrale de réservation. Y a-t-il des solutions ?

Mme TOURTAUD informe le conseil des travaux des groupes Culture évènementiel et fleurissement :

Une exposition à l'extérieur de la médiathèque aura lieu pour recevoir du public dans de bonnes conditions. Il a été proposé de recevoir un grapheur.

Une exposition autour de la médiathèque aura également lieu le 26 juin sur le thème de Jean de la Fontaine, travaillé par les enfants de l'école élémentaire.

Les horaires de la médiathèque sont élargis à la faveur du déconfinement : en plus des mercredis et samedis : de 16h30 à 18h les mardis, jeudis et vendredis.

Une représentation de la pièce Fratelli aura lieu le 8 avril 2022, à la salle des fêtes.

Une représentation de Pinocchio par le théâtre de poche aura lieu le 12 septembre en extérieur.

Un concert de l'Harmonie municipale se tiendra dans le jardin de la mairie le dimanche 20 juin à partir de 16h.

Une boîte à livres sera installée au parc Leo Lagrange avec une thématique enfants. Ultérieurement une autre boîte pourra être installée, sur une thématique tout public place de la république.

Le prochain salon Art et créations aura lieu dans les 2 salles des fêtes, les 12, 13 et 14 novembre prochain.

Le marché de Noël se tiendra le dimanche 12 décembre.

Pour le 13 juillet, un feu d'artifice sonorisé est déjà commandé et un repas sous forme de plat unique est en réflexion.

La commission fleurissement propose de réduire les plantations annuelles avec des vivaces plus pérennes, nécessitant moins d'arrosage et moins d'entretien. L'objectif est d'obtenir la 3<sup>e</sup> fleur l'année prochaine.

2 Ginkgo ont été mis dans des bacs devant l'église. Un travail sur le jardin du presbytère sera mené avec des plantations sans besoin de trop d'entretien.

Des travaux de rafraîchissement sont également en cours à la mairie, dans le hall et la salle du conseil qui est aussi la salle des mariages.

En matière de communication numérique, M TESTE indique que le logo de l'ESPACE va être modifié, sur le modèle de celui de la mairie.

Concernant les statistiques d'audience de PanneauPocket : 1 464 sont inscrits soit 115% des foyers de la commune.

En 1 an, 142 340 lectures ont été enregistrées, avec une moyenne de 4 publications par semaine.

Pour ce qui concerne Facebook : la page de la commune recense 775 « j'aime » sur 859 abonnés.

Un travail sera maintenant mené sur la communication envers les seniors, qui n'utilisent pas forcément ces supports.

Est à l'étude avec CM'in, de nouvelles offres internet et téléphone pour les bâtiments publics.

M SARRADIN informe le conseil que le samedi 19 juin 2021, les radios amateurs de Chartres organisent une journée démonstration sur le site de la Taye, de 10h à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

---

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 25 mai 2021 :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</b>
24/2021	COMPTE ADMINISTRATIF 2020	28/05/2021
25/2021	COMPTE DE GESTION 2020	28/05/2021
26/2021	AFFECTATION DU RESULTAT 2020	28/05/2021
27/2021	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021	28/05/2021
28/2021	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2021 FOOT	28/05/2021
29/2021	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2021 CNB	28/05/2021
30/2021	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE DES ELUS	28/05/2021
31/2021	DEMANDE SUBVENTION CAF POUR LE CITY STADE	28/05/2021
32/2021	AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME	28/05/2021
33/2021	ACHAT D'UNE PARCELLE DE VOIRIE SUITE A DIVISION	28/05/2021
34/2021	CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	28/05/2021
35/2021	PROTOCOLE DE RAPPEL A L'ORDRE	28/05/2021
36/2021	CONVENTION AVEC CHARTRES METROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL	28/05/2021
37/2021	CONVENTION TRIPARTITE CNB - CMTRI	28/05/2021
38/2021	REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES	28/05/2021